NOTE D'INFORMATION

WINEO CASH

Nature juridique **FCP**

Société de gestion WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI

Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21190 en date du 15/11/2021.

OII

Je Mit

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc représentée par Monsieur ABDELHADI EL KHAOUDARI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WINEO GESTION
12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome

2, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodroin Casablanca - Maroc Tél : +212 (5) 22 94 48 84 /85 Fax : + 212 /5) 24 48 34

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: WINEO CASH

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000041998

- Date et référence de l'agrément

: 09/05/2018, GP18028

Date de création

: 21/10/2009

Siège social

: 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome

20100 Casablanca – Maroc

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01.er janvier au 31 Décembre

- Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: WINEO GESTION

- Etablissement dépositaire

: CIH sis à 187, avenue Hassan II 20019 Casablanca

représenté par Monsieur Lotfi SEKKAT

- Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
WINEO GESTION	ABDELHADI EL KHAOUDARI

Commissaire aux comptes
 Mime Bahaa SAAIDI

: Cabinet A. SAAIDI & ASSOCIES représenté par



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Monétaire.

- Sensibilité min

: 0 (incluse).

Sensibilité max

: 0,5 (incluse).

- Inclice de référence : Taux Moyen Pondéré (TMP) du marché monétaire interbancaire tel que publié par Bank Al-Maghrib.

- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir une appréciation régulière au placement du porteur de parts avec une liquidité quotidienne, et une performance supérieure à l'indice de référence du fonds.
- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP investira son actif en titres de créances, titres d'OPCVM « monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et en liquidités. Le FCP investira en permanence à hauteur de 50% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Monétaires», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inferieure a un an.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net a des opérations en devises à L'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Obligations;
- Titres de créances négociables ;
- Titres d'OPCVM monétaires;
- O Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur;
- Liquidités;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 3 mois.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 17/11/2009.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée tous les jours ouvrés ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvrable qui le suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée dans les locaux de Winéo Gestion le premier jour ouvrable qui suit sa détermination. La publication est effectuée dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société
 Winéo Gestion.
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative.
 - O Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative.
 - Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 10h45 le jour du calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière.
 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.
- Regime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - La commission de souscription est nulle.
 - Commission de rachat maximale :
 - La commission de rachat est nulle.
 - Cas d'exonération :
 - Néant.
- Frais de gestion :
 - Au maximum 0,65% hors taxe l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion. Le règlement des frais de gestion provisionnés à la société de gestion se fait selon une périodicité hebdomadaire.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais du Dépositaire	0,04%
2-Frais de l'AMMC	0,025%
3-Frais Maroclear annuels	3.600 dhs
4-Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000 dhs
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

